

MEDIAS ELECTRONIQUES

Ondée sur les fréquences



Radio Socio-culturelle: Vers un budget de 100,7 mio. LUF?

(illustration: Gréngespoun 1997)

Le parlement voudrait débattre sur l'adaptation de la loi sur les médias électroniques que le gouvernement s'apprête à concocter.

(roga) - La loi sur les médias électroniques? Il faut être spécialiste ou directement concerné-e pour se rappeler la trajectoire et le contenu de cette fameuse loi de libéralisation des ondes de juillet 1991.

Revenons au début des années 80 pour bien saisir la portée de cette loi-cadre, qui est sur le point d'être revisitée au vu de l'évolution rapide dans le domaine des médias dits électroniques. Le paysage audiovisuel luxembourgeois avait été dominé depuis 1929 par le monopole de la CLT, qui opérait comme un établissement de statut public encaissant des recettes publicitaires. Avec la radio alternative "Gréngé Flussfénkelchen" fut déclenchée une dynamique de radios pirates aboutissant à une prise de conscience générale dans l'opinion publique.

En 1988, un vaste débat d'orientation au parlement préparait la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques. Les innovations essentielles de cette loi "Colling", élaborée par un conseiller de gouvernement qui allait rapidement se convertir en directeur de l'empire "Saint-Paul", étaient de taille: consolidation de la CLT malgré l'abandon du monopole, création de la radio socio-culturelle "100,7", autorisation d'émettre pour quatre réseaux d'émetteurs à couverture quasi-nationale et ouverture de fréquences locales.

Dès son entrée en vigueur, il s'est avéré que l'affectation des radios régionales et locales n'était pas des plus heureuses. Alors que certaines radios locales ne survivent que grâce à un bénévolat extrême, d'autres raflent des recettes publicitaires par des agences de pub interposées. Pour les radios régionales un rapport intermédiaire de 1996 sur les effets de la loi constate que "l'atteinte du point d'équilibre financier est loin d'être assurée, même à moyen terme". Il n'est donc point étonnant qu'entre-temps deux des radios régionales soient sous l'emprise de la maison "Saint-Paul", une autre sous l'égide de la CLT, une dernière ayant dû céder une partie de ses plages horaires à un hôte britannique.

Qu'est-ce qui amène donc le gouvernement à vouloir modifier une nouvelle fois cette loi de 1991 qui, malgré des mésaventures déplorables aura, pour le moins eu le mérite de diversifier, dans une certaine mesure, l'offre audiovisuelle au Grand-Duché? D'abord, il y a la déclaration gouvernementale qui avait indiqué certains points sur lesquels le gouvernement comptait légiférer.

Résultat mitigé pour une histoire mouvementée

Ensuite, l'environnement s'est rapidement modifié ces dernières années. Avec la digitalisation générale des moyens de communication, il devient de plus en plus difficile d'associer ces moyens techniques à un média précis. Il n'est pas étonnant que des opérateurs de réseaux de GSM s'intéressent à des radios locales ou à des canaux de télévision.

Suite à cette interconnection de moyens de communication, qui aboutit à des constellations multimédiatiques faramineuses, il sera de plus en plus difficile de légiférer et de contrôler. Si le système de radio digitale DAB perçait un jour d'attente des producteurs et des consommateurs, la question des fréquences régionales et nationales serait désamorcée, quitte à ce que la dernière modification de la loi sur les médias ait garanti aux opérateurs existants une priorité d'accès aux bandes DAB.

C'est donc le marché de la publicité qui sera dans le point de mire des politiques et des personnes sur le terrain. Malgré des visions alarmistes, la presse écrite continue de garder 75 pour cent des parts de marché de la publicité en 2000. Evidemment, ce marché fabuleux, mais dont la croissance n'est pas illimitée, suscite des appétits grandissants: la CLT revendique une

augmentation de son quota, des opérateurs de GSM et d'internet percent sur le marché et jettent un oeil sur les radios locales, de nouveaux programmes télévisuels font surface.

Comme la question de ressources restreintes se pose plus dans le contexte de la publicité que des fréquences, il sera dès lors intéressant à noter dans quelle direction le débat sur une nouvelle loi des médias va s'orienter. Est-ce que le gouvernement Juncker, qui, malgré des déclarations musclées du premier ministre, navigue allègrement dans des eaux libérales, aura encore quelques résidus de sensibilité pour les médias publics?

Vers un nouvel ordre médiatique?

L'approche libérale fait valoir qu'il échoit d'orienter l'offre médiatique selon une demande quantitative du public. Ainsi, les cinq pour cent d'audience de la radio socio-culturelle sont pour les libéraux un signe que les 2,5 millions du budget de l'Etat seraient employés à financer vers des offres grand public. A cela les défenseurs du service public rétorqueront d'abord que ce pourcentage se situe spectaculairement au-dessus des consommateurs publiques à l'étranger et que les cinq pour cent, calculés sur une écoute journalière ne donnent pas le reflet d'un pourcentage nettement plus élevé d'auditeur-trice-s occasionnelles au cours de la semaine. Dans la même lignée, le pour cent d'écoute attribué à Radio ARA cache les huit pour cent estimés d'écoute occasionnelle.

Dans un proche avenir, il deviendra donc intéressant de constater dans quelle mesure les pouvoirs publics sont disposés à garantir des îlots dans un océan de programmes à qualité souvent douteuse. Différentes demandes sont sur la sellette. D'abord les efforts constants du "100,7" de consolider sa base financière, ensuite la suggestion du "Conseil national des programmes" d'envisager la création d'une télévision publique, ce qui, face à la banalisation rampante du programme de RTL-Télévision, n'est pas une idée loufoque. Citons également des desiderata peu exprimés en public: celui de "Latina" de pouvoir bénéficier d'un soutien public, du moins pour certains programmes ciblés sur des minorités, et celui de l'opérateur "Graffiti a.s.b.l." des programmes-ateliers pour jeunes sur Radio ARA. Les responsables se plaignent du fait qu'ils font à leurs propres frais un travail de pédagogie des médias et une "maison des jeunes sur ondes" pour quelque 200 jeunes. Hélas, on peut avoir des doutes si l'esprit de Robert Krieps est susceptible de survivre dans cette braderie culturelle.

commentaire

Vom Klotz Auto befreien

Weniger Autos in der Stadt bedeutet mehr Lebensqualität für alle. Mit entsprechenden Angeboten zahlt sich das auch für die Geschäftswelt aus.

32 luxemburgische Gemeinden haben sich der Aktion des Klimabündnisses angeschlossen und sperren am Samstag einige Straßen für den Autoverkehr, unter anderem Esch und Luxemburg-Stadt. Werden wir mit dieser Aktion vor der drohenden Klimakatastrophe bewahrt? Wohl kaum. Und doch kann ein einzelner Tag bereits dazu beitragen, dass die negativen Auswirkungen des Stadtverkehrs, wie Luftverschmutzung und CO₂-Ausstoß, verringert werden. Einmal tief Luft holen können.

Andererseits gibt dieser Tag auch Gelegenheit darüber nachzudenken, wie eine Stadt organisiert sein sollte, um mit weniger Individualverkehr eine große Attraktivität und Mobilität zu gewährleisten. Denn dass es nicht genügt, den Autoverkehr zurückzudrängen, ist gewusst. Ausbau des öffentlichen Verkehrs, sowohl innerhalb der Städte als auch zwischen Stadt und Umland, Erhöhung seiner Attraktivität, bessere Information, Priorität für Busse usw. sind erste Schritte in die richtige Richtung. Hinzu kommt ein fußgängerfreundlicher öffentlicher Raum, sprich breitere Bürgersteige, sicherere Kreuzungen.

Doch damit allein ist es nicht getan. Auch die Geschäftswelt ist gefordert. Lieferdienst ist hier ein Schlagwort. Wenn der Besucher weiß, dass das, was er kauft, notfalls heimgeliefert wird, wird er sich gerne von dem Klotz Auto befreien und stressfrei mit Bus und Bahn in die Stadt fahren. Und damit wird die Stadt den Kampf um die Vorherrschaft gegenüber den Einkaufszentren auf der grünen Wiese gewinnen. Eine Stadt, historisch gewachsen, mit Zeitzeugen aus verschiedenen Epochen und einer Vielfalt von Angeboten aus den Bereichen Kommerz, Kultur und Dienstleistungen, hat ihren unnachahmlichen Charakter und bietet damit mehr, ganz besonders wenn sie verkehrsberuhigt ist. Der hauptstädtische Geschäftsverband, mit seiner autofixierten Denkweise aus den 70iger Jahren, wird wohl zu seinem Glück gezwungen werden müssen. Denken wir dabei an die Einführung der Fußgängerzonen, die damals fast einen Krieg auslöste und die heute niemand mehr für Autos öffnen wollte.

Laure Simone ist Vorstandsmitglied beim Mouvement écologique und zuständig für Verkehr.

Interview mit Noam Chomsky, Professor des Massachusetts Institute of Technology.

woxx ganz klein

Auch in diesem Jahr war die woxx auf der Oekofoire ein voller Erfolg. Tausende Foire-BesucherInnen rissen sich das Blatt aus den Händen, auf unserem Stand schrumpfte die Pyramide der heißbegehrten Ausgabe mit Extra-Energie-Beilage viel schneller als vorhergesehen - zum Schluss standen die woxxlerInnen ohne eine einzige woxx da!

Ist Ihnen bei der Lektüre dieser Zeilen etwas aufgefallen? Gehören Sie zu den fünf aufmerksamen LeserInnen, denen wir einen Velo-Guide schulden? Vergangene Woche hatten wir im at-home getönt, fortan den inzwischen etablierten Namen unseres Blattes in Minuskeln zu drucken. Nun, woxx kleinzuschreiben fällt uns offensichtlich schwer. Bescheidenheit gehört eben nicht zu unseren Stärken. Deshalb erhöhen wir: Wer in diesem Kasten auch nur ein einziges woxx in Großbuchstaben findet, bekommt fünf Jahre lang die woxx gratis ins Haus geliefert! woxx, woxx, woxx, woxx, woxx, woxx, woxx, woxx ...



WOXX - déi aner wochenzeitung / l'autre hebdomadaire, früher: Gréngespoun - wochenzeitung fir eng ekologesch a sozial alternativ - gegründet 1988 - erscheint jeden Freitag • **Herausgeberin:** Gréngespoun soc. coop. • **Redaktion:** Karin Enser (karin.enser@woxx.lu), Robert Garcia (robert.garcia@woxx.lu), Léa Graf (lea.graf@woxx.lu), Richard Graf (richard.graf@woxx.lu), Germain Kerschen (germain.kerschen@woxx.lu), Raymond Klein (raymond.klein@woxx.lu), Ines Kurschat (ines.kurschat@woxx.lu), Muriel Prieur (muriel.prieur@woxx.lu), Bibine Schulze (bibine.schulze@woxx.lu), Armand Turpel (armand.turpel@woxx.lu), Renée Wagener (renee.wagener@woxx.lu), Danièle Weber (danielle.weber@woxx.lu) • **Karikaturen:** Guy W. Stoos • **Fotos:** Christian Mosar • **Verwaltung:** Monique Ludovicy • **Bürozeiten:** Mo - Fr 9 bis 12 und 13 bis 16 Uhr. Unterzeichnete Artikel geben nicht unbedingt die Meinung der Redaktion wieder. Die Redaktion behält sich Kürzungen vor. • **Druck:** Imprimerie COPE, Luxemburg • **Einzelpreis:** 60,- LUF / 1,49 € • **Abonnements:** 52 Nummern kosten 2.400,- LUF (Ausland zzgl. 900,- LUF); StudentInnen und Erwerbslose erhalten eine Ermäßigung von 1.000 LUF. • **Postcheckkonto:** CCPL 102654-28 (Neu-Abos bitte mit dem Vermerk "Neu-Abos"; ansonsten Abo-Nummer angeben, falls zur Hand) • **Anzeigen:** Espace Régie Luxembourg s.a. - Tel.: 26 25 75 -1 Fax: 26 25 75-75 • **Recherchefonds:** Spenden zur Unterstützung des weiteren Ausbaus des Projektes auf das Konto CCPL 24495-51 der "Solidaritéit mam Gréngespoun asbl" sind stets erwünscht. Bitte keine Abo-Gelder auf dieses Konto. • **Post-Anschrift:** WOXX, b.p. 684, L-2016 Luxembourg • **Büros:** 51, Av. de la Liberté (2. Stock), Luxembourg • **E-mail:** woxx@woxx.lu • **Site:** www.woxx.lu • **Tel.:** (00-352) 29 79 99-0 • **Fax:** 29 79 79